

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	11 (1923)
<b>Heft:</b>	161
<b>Artikel:</b>	Eligibilité féminine ecclésiastique : un pas en avant à Genève
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-257795">https://doi.org/10.5169/seals-257795</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des représentants dignes de sa confiance. Si on a fixé à 15 ans au moins la durée des traités internationaux devant être soumis à la votation populaire, c'est justement pour en exempter les traités de commerce dont la durée est en général de 10 ans. Rien de plus dangereux que la divulgation prématuée des négociations, rien de plus humiliant que la dépendance dans laquelle se trouveraient nos représentants, et rien de plus coûteux pour le fisc ni de plus lassant pour nos électeurs que les répétitions encore plus nombreuses des votations fédérales!

Voilà les trois points faibles que nous semble contenir l'initiative. A celles d'entre nous qui sont ménagères et maîtresses de maison, le soin de peser si nous désirons son acceptation pour voir baisser de 2 c. le prix des œufs étrangers, de 5 c. celui du kg. de riz, de 70 c. celui de la viande étrangère, de 5 c. celui du café, de 50 c. celui du thé, de 0,6 celui du pain, etc. — si toutefois ces réductions se manifestent jusque dans la bourse du consommateur, et ne sont pas empêchées en route par les intermédiaires! Et que toutes celles, qui sont productrices de par leur travail dans l'industrie, dans l'agriculture et dans le commerce, se rendent compte si l'ouverture, même passagère des frontières, peut se justifier en temps de crise pour satisfaire au beau et grand principe d'un échange sans restrictions artificielles des produits de tous les pays.

Mais toutes — que nous soyons productrices ou consommatrices, protectionnistes ou libre-échangistes — notre devoir est de nous rendre compte de la portée de cette votation et de protester contre l'injustice d'en être exclues, nous qui en supporterons les conséquences tout aussi bien que les hommes.

A. LEUCH-REINECK

## Eligibilité féminine ecclésiastique UN PAS EN AVANT A GENÈVE

Avant-hier dimanche 8 avril, un nouveau droit s'est ajouté à la liste — oh ! terriblement courte! des droits que possèdent les femmes en Suisse. Les femmes électrices dans l'Eglise nationale de Genève sont désormais éligibles aux Conseils de paroisse de cette Eglise, à condition que leur nombre ne dépasse pas la moitié du chiffre des membres de ces voix. Ainsi en ont décidé les électeurs et les électrices par 1497 voix contre 410.

Evidemment, ce n'est point là une victoire à grande trompette. C'est cependant un pas en avant. C'est le concours des femmes assuré dans un domaine où elles peuvent rendre les plus grands services et montrer ainsi de quoi elles sont capables; c'est l'habitude prise pour hommes et femmes de travailler en commun pour des questions d'intérêt public, préparant de la sorte le terrain à une collaboration plus étendue sur d'autres terrains. Et c'est aussi une manifestation intéressante de l'activité des femmes électrices. Car on ne s'y était pas trompé dans les milieux suffragistes, en engageant les femmes à participer aussi nombreuses que possible au scrutin: il fallait montrer que les femmes savent se servir de leur bulletin de vote pour l'extension de leurs droits, prouvant ainsi leur intérêt vivant à cet égard. Dans quelle proportion les électrices de l'Eglise ont prouvé cet intérêt, c'est ce qu'établissent les résultats officiels que nous relevons ci-après de la votation du 8 avril. Comme il n'existe que des registres séparés pour les électeurs et les électrices, mais pas de bulletins de vote différents, il n'est pas possible de déterminer — ce qui aurait été intéressant — le pourcentage des femmes favorables à la réforme proposée. Nous ne pouvons connaître, mais c'est déjà beaucoup, que leur participation au scrutin.

Sur 1949 estampilles distribuées, 978 l'ont été à des hommes et 971 à des femmes. C'est donc presqu'une participation du 50% que la participation féminine. Huit paroisses sur 28 accusent une plus forte participation de femmes que d'hommes au scrutin, et 14 la proportion contraire, les électeurs masculins et féminins s'étant exactement partagés dans 4 paroisses. Voilà pour édifier aussi bien ceux qui affirment que les femmes ne votent pas, que ceux qui craignent que leur présence ne chasse les hommes du scrutin! Ce sont des chiffres desquels il sera bon de faire état en d'autres occasions. — Enfin sur les 28 paroisses du canton, une seule a repoussé l'éligibilité des femmes, d'autres s'étant prononcées favorablement à assez fortes majorités: 105 oui contre 3 non dans une des paroisses urbaines.

Il n'est que juste de relever à ce propos que les femmes électrices sont moins nombreuses que les hommes dans l'Eglise, et cela pour une raison toute extérieure: quand la Séparation de l'Eglise et de l'Etat fut votée en 1907, tous les électeurs jouissant alors des droits politiques furent inscrits d'office pour la nouvelle Eglise, la formalité de l'inscription volontaire étant réservée aux générations qui arriveraient à la majorité les années suivantes. Or, les femmes n'étant pas électrices à cette date (elles ne le furent qu'en 1910), aucune inscription d'office n'a jamais eu lieu pour elles, et malgré les modifications inévitables du corps électoral protestant en quinze ans, cette infériorité numérique subsiste encore à leur égard.

Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, on a très peu voté (1700 électeurs et électrices environ, sur 17.000 inscrits). Lassitude causée par de trop fréquentes votations politiques? — ceci pour les électeurs masculins — indifférence?... ce trop faible pourcentage, que n'excuse nullement un beau dimanche d'avril est infiniment regrettable. L'Association genevoise pour le Suffrage avait cependant exercé à cette occasion une certaine activité: circulaire à tous ceux de ses membres qui se rattachent à l'Eglise pour les engager à voter; lettre aux pasteurs (dont la presque totalité nous était favorable) pour demander leur appui; offre de conférences aux Conseils de paroisse et aux Cercles protestants, etc. Dans plusieurs paroisses, des assemblées ont eu lieu, où la question a été discutée dans un esprit généralement très sympathique, et certains Conseils ont répondu en faisant des vœux très chauds pour le succès de cette idée. Tout ceci est de bon augure pour la collaboration annoncée: car dans un mois déjà (12 et 13 mai) vont avoir lieu les élections de ces mêmes Conseils, pour lesquels des candidatures féminines pourront dès lors être présentées. Il sera extrêmement intéressant de voir s'il en surgira, et si elles seront nombreuses...

Notons enfin que des femmes ont fonctionné dans plusieurs bureaux électoraux, réalisant là encore ce concours des hommes et des femmes que nous ne cessons de demander. Et nous avons été si peu gâtées, chez nous ces dernières années, en matière d'ex-

## Médicaments économiques

EXTRAITS DE MALT  
DU DR. WANDER

Nutritifs et fortifiants  
Pur contre les maladies des voies respiratoires.  
A l'iode de fer, contre les affections scrofuleuses;  
remplace l'huile de foie de morue.  
Au phosphate de chaux, pour enfants rachitiques.  
Au fer, contre l'anémie et la chlorose.  
Au bromure d'ammonium, contre la coqueluche.  
Aux glycerophosphates, contre les faiblesses nerveuses.

tension des droits de la femme que, si modeste que soit ce vote du 8<sup>avril</sup>, nous le considérons comme un réconfortant succès pour notre idéal. Malgré tout l'*« Idée marche... »* même en Suisse !...

E. Gd.

P. S. — Impossible de donner même aujourd'hui les résultats du plébiscite parmi les femmes vaudoises sur leur désir d'être ou non éligibles aux Conseils de paroisse — ce que viennent de décider les Genevoises. Au moment où nous écrivons ces lignes, on connaît les résultats de 124 paroisses, et ceux de 11 paroisses manquent encore. Dans 56 paroisses la majorité des femmes s'est prononcée en faveur de l'éligibilité, et dans 67 paroisses négativement. Dans une paroisse les résultats s'équilibrent. On a enregistré au total 5063 *oui* et 5432 *non*.



### Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

#### Nouvelles des Sections.

VAUD. — Une groupe de suffrage féminin vient de se fonder à Aigle, portant ainsi à huit le nombre de nos sections locales. Tous nos vœux de prospérité à ce Benjamin, qui, nous n'en doutons pas, va faire faire, dans la Vallée du Rhône, de rapides progrès aux idées féministes et suffragistes. — En mars, le Dr Muret a fait à Orbe une superbe conférence qui a éveillé un vif intérêt et converti à notre cause de nombreux ci-devant adversaires. A l'Auberson également, la première conférence féministe qui y ait été donnée, le 31 mars écoulé, a prouvé aux Jurassiens que les suffragistes ne sont pas aussi révolutionnaires qu'on se le représente en général ! — Le groupe de Lausanne a eu le privilège d'entendre, à sa séance de mars, un travail d'un haut intérêt sur *La situation de la femme chinoise*. Mme Giess-Germiquet, missionnaire suisse en Chine, et qui a déjà passé plus de vingt ans dans les environs de Canton, a su captiver ses auditeurs en les mettant au courant des us et coutumes de l'Extrême-Orient. Même ces pays lointains ne restent pas en dehors du mouvement d'émancipation féminine, et, depuis la Révolution, les Chinoises parvenant à s'instruire arrivent peu à peu à modifier le statut qui jusqu'ici faisait d'elles presque des esclaves. Nous recommandons vivement à nos sociétés suffragistes la conférence de Mme Giess. L. D.

LE LOCLE. — L'activité de notre Section se poursuit cet hiver par des investigations individuelles qui prouvent qu'un grand nombre de femmes sont suffragistes convaincues, mais ne veulent pas en avoir le nom en entrant dans un groupe. Nous sommes assurées que ces dames soutiendraient nos revendications en temps utile. — D'autre part, nous continuons l'étude de nos langues nationales en deux groupes, allemand et italien, par enseignement mutuel. Nous envisageons la connaissance des langues comme une force et une richesse, et nous voudrions entraîner par l'exemple un nombre toujours plus grand de jeunes filles, qui ont ou qui n'ont pas à faire le choix d'une profession. — A fin octobre, une aimable visite de Mme Gourd nous valut une conférence très intéressante qui nous permit d'admirer, par la brillante diction de notre présidente centrale, quelques figures de vaillantes femmes aux avant-postes. Le 14 mars, une conférence sur la puériculture donnée au Locle sous les auspices de la Commission d'Education de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, par Mme Dr. Warner, de Neuchâtel, a été l'occasion, que saisit la distinguée conférencière de rappeler au nombreux auditoire venu pour l'entendre, que le droit de vote est indispensable aux femmes si elles veulent arriver à se rendre véritablement utiles au pays. Nous réitérons ici nos remerciements chaleureux à ces aimables défenseurs de la cause féministe. L. S.

#### \* A travers les Sociétés Féminines \*

Vaud. — La Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud tiendra sa huitième assemblée générale à Montreux (au Foyer, avenue des Alpes), le mercredi 2 mai, dès 9 h. 30. La séance administrative du matin est réservée aux déléguées et aux membres des Unions qui y sont très chaleureusement invitées. A l'ordre du jour figurent entre autres : l'admission du groupe de Lavaux, les rapports de cinq Unions, l'enseignement post-scolaire, l'élection du Comité, etc. — A 14 h. 15, séance publique au Château de Chillon, où Mme V.

de Morsier fera une causerie sur *le Secrétariat des Intérêts féminins à Genève*, et Mme Béatrice Rodès sur *l'Art et le Foyer*. L'Union des Femmes de Montreux compte sur une nombreuse participation de tous ceux et celles qu'intéresse le travail des femmes, qui partagent leurs aspirations, et comprennent toute l'utilité de leur groupement.

L. D.

## Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Confédération, 23

GENÈVE

Cours de Rive, 11

Repas simples à prix modérés — Coupons réduits pour abonnements

SALON - JOURNAUX

## JEUX ÉDUCATIFS

### de l'Institut J.-J. Rousseau

Prospectus sur demande

Taconnerie, 5

GENÈVE

Mme G. Barrelet-de-Schulthess

Grandchamp-Chillon (Vaud)

reçoit en pension personnes fatiguées ou convalescentes  
(Chauffage central) — Séjour de repos — (Chambre de bains)

POINT D'ALCOOL

TÉL.: MONTREUX 1010.

RÉPÉRENCES A DISPOSITION

## RESTAURANT - CRÉMERIE DES NATIONS

18, Bd Georges Favon GENÈVE En face de la Synagogue

Téléphone : 74-85

CUISINE FRANÇAISE

PRIX MODÉRÉS

THÉ-CAFÉ-CHOCOLAT

SERVICE PROMPT et SOIGNÉ

Salle réservée pour dames.

Se recommande: Vve A. Billaud

S. O. C.

## Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS

ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS

en Laine, Soie Artificielle, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40.

BALE, Freiestrasse, 105.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

ZURICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DR ALFRED-VINCENT, 10